

Plan d'Epargne Salariale Carrefour - PEG - PERCO : évolution des FCPE CARREFOUR



2018



Valeurs liquidatives des parts au dernier jour ouvré (de Bourse) du mois

JUIN	Valeur de la part	13,98 €	524,29 €	8,97 €	63,35 €	163,32 €	130,09 €
	Evolution mensuelle	-9,91%	0,08%	-0,22%	-0,11%	0,26%	-0,03%
	Evolution depuis le 01/01/2018	-22,98%	2,29%	0,11%	1,27%	-0,58%	-0,22%

Performances annuelles à fin décembre :

Performance 2017	-20,99% 18,15 €	10,48% 512,54 €	7,05% 8,96 €	6,41% 62,55 €	1,60% 164,27 €	-0,31% 130,38 €
Performance 2016	-13,94% 22,97 €	4,11% 463,94 €	4,10% 8,37 €	0,62% 58,78 €	1,10% 161,68 €	-0,11% 130,79 €
Performance 2015	5,36% 26,69 €	10,94% 445,63 €	7,34% 8,04 €	7,91% 58,42 €	2,69% 159,92 €	-0,04% 130,94 €
Performance 2014	-12,07% 25,33 €	8,30% 401,70 €	11,62% 7,49 €	9,76% 54,14 €	5,38% 155,74 €	0,22% 130,99 €
Horizon de placement recommandé (environ)	10 ans	10 ans	7 ans	5 ans	3 ans	3 mois à 1 an
Indicateur de rendement / risque (échelle réglementaire)	7	5	4	4	3	1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

L'échelle de rendement/risque est définie par la réglementation, du niveau 1 : risque très faible et rendement très faible, au niveau 7 : risque très élevé et rendement espéré très élevé. Ce niveau n'est pas définitif et évolue en fonction des critères définis par la réglementation et assis essentiellement sur la volatilité du fonds.

CAC 40 depuis début année : **0,21%**

CAC 40 sur le mois : **-1,39%**

Règles d'abondement : Carrefour complète votre épargne

Abondement annuel	PEG (bloqué 5 ans sauf motif de déblocage anticipé)	PERCO (bloqué jusqu'à la retraite sauf motif de déblocage anticipé)
Sur la Participation	-	30%
Sur l'Intéressement collectif	40 % sur les 400 premiers € puis 20 % au-delà	50 % sur les 1000 premiers € puis 20 % au-delà
Sur versements volontaires (dont transferts CET)	20%	100% sur les 450 premiers €, puis 50 % au-delà de 450 € jusqu'à 2000 €, puis 25 % au-delà de 2000 €
Plafonds d'abondement	2 300 € / an, porté à 3 450 € sur Carrefour Actions	2 300 € / an

L'ensemble des versements volontaires sur le PEG et le PERCO est plafonné à 25 % de la rémunération annuelle brute (hors transferts CET sur le PERCO ou sur Carrefour Actions, et hors participation, intéressement et abondement)

Règles complètes dans la Brochure *Votre épargne salariale / Guide de l'épargnant* et les accords de groupe PEG et PERCO Carrefour France

Votre épargne salariale : c'est vous qui choisissez



Retrouvez les valeurs quotidiennes et votre documentation sur : www.interepargne.natixis.com, espace "salariés et épargnants"